

In Extenso

Audit

1 rue Benjamin Franklin
CS 10047
44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : +33 (0) 2 51 80 18 00
nantes@inextenso.fr
www.inextenso.fr

Monsieur Aurélio BILBAO
Président de l'association CC SUD
6, rue Alphonse Rio
56100 Lorient

Saint Herblain, le 2 mai 2019

N/Réf : PHT/FLC/adv

Appel d'offre période 2019-2025

Monsieur le Président,

Suite à votre appel à la concurrence reçu le 26 février 2019, nous vous prions de trouver ci-après, notre proposition qui, nous l'espérons, saura répondre à vos attentes et à vos besoins.

Fidèles aux engagements d'In Extenso, les prestations que nous vous proposons ont été conçues pour vous apporter une réelle valeur ajoutée dans votre organisation et vous éclairer dans vos choix.

1. Votre situation

Le Conseil Consultatif SUD une association loi 1901 dont la mission est de rassembler les acteurs de la pêche pour proposer à la Commission Européenne et aux Etats Membres des avis sur la gestion des pêches en Atlantique Sud. Le CC Sud est l'un des sept Conseils Consultatifs créé afin d'encourager la participation des différentes parties prenantes de la filière pour atteindre les objectifs de pêche durable fixés par la Politique Commune de la Pêche.

2. Vos attentes

Vous souhaitez que nous intervenions en tant que commissaire aux comptes pour la période 2019 à 2025 pour les exercices clos du 31/03/2020 au 31/03/2025.

Nous avons le souci de répondre le plus précisément possible à vos attentes ainsi qu'aux besoins que nous avons identifiés dans votre appel à concurrence.

Notre proposition tient compte de votre organisation administrative actuelle et des volumes d'opérations. Ces informations nous permettent de déterminer un volume horaire nécessaire à l'accomplissement de notre mission

- Subventions : 340 K€
- Cotisation : 60 K€
- Effectif salarié : 2
- Total bilan : 190 K€

A partir de ces éléments, nous estimons le budget horaire à 40 heures.

3. In Extenso Audit

In Extenso Audit intervient en audit et certification des comptes adaptée aux associations.

In Extenso Audit vous apporte la signature d'un leader de l'audit et des services financiers aux entreprises.

Nous vous garantissons l'accès à de multiples compétences, à des équipes formées pour suivre les constantes évolutions législatives, à un service professionnel reconnu incluant la proximité et l'écoute.

L'associé signataire, Philippe Tesson, est spécialisé dans le milieu associatif.

In Extenso Audit, commissaire aux comptes de votre association depuis 2006, connaît précisément le fonctionnement de votre association et ses spécificités.

3. Étendue de la mission de commissariat aux comptes

Notre programme d'intervention comprend :

- L'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi

Les travaux seront conduits selon les normes d'exercice professionnel et la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC).

Ces travaux permettront :

- D'exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels
- De vérifier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations financières
- De déclencher une procédure d'alerte si nécessaire dans le cadre de la prévention des difficultés de l'association
- De révéler au Procureur de la République des faits délictueux dont nous avons eu connaissance
- L'établissement du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementées (format papier et électronique)
- L'établissement du certificat sur les états financiers destiné à la Commission Européenne

Enfin nous assisterons à votre demande aux assemblées générales de clôture des comptes.

4. Missions complémentaires

Selon vos besoins, nous pourrions être amenés à réaliser des missions complémentaires et notamment des attestations de dépenses destinées aux financeurs. Ces travaux seront réalisés à partir d'informations transmises par vos soins.

5. Organisation de la mission

Notre démarche d'audit nécessite une bonne communication entre la direction et nous-mêmes, indispensable à la réalisation de notre mission.

Nos travaux seront réalisés après l'intervention de l'expert-comptable de l'association dans un délai suffisant pour émettre nos rapports un mois avant l'assemblée générale de clôture des comptes.

6. Honoraires

Le budget des honoraires couvre les travaux de commissariat aux comptes décrits dans cette lettre. Les éventuelles autres interventions feront l'objet d'un accord séparé.

Nos honoraires sont fonction du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé. En fonction du budget total estimé à 40 heures et sur la base d'un taux horaire moyen de 75 €, nos honoraires s'élèveront à 3 000 € hors taxes pour la mission légale auxquelles s'ajoutent une TVA de 20% soit un total de 3 600 € TTC. Le taux moyen horaire sera actualisé chaque année de 3%.

Les frais de déplacement et autres débours vous seront facturés en sus en fonction des dépenses engagées.

Les autres interventions feront l'objet d'une proposition en fonction du besoin.

Le bénéfice global que vous pouvez attendre de notre intervention repose d'abord sur la sérénité que nous vous apporterons au regard des échéances réglementaires et administratives. Soyez certain que nous ferons tout pour vous assurer d'une disponibilité maximale et que nous serons très attentifs à vos attentes.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait nécessaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

BON POUR ACCORD

Nom :

Association

Date

Signature

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Audit

Philippe TESSON

